

# Obstacle au bio du Québec

Le Canada dit non aux normes de la province, mais oui à celles des Américains

Annie Morin  
amorin@lesoleil.com

**Nouveau différend Québec-Canada en vue. Le gouvernement fédéral refuse de reconnaître les normes biologiques québécoises, pourtant jugées supérieures à la nouvelle mouture canadienne, alors qu'il vient tout juste d'accorder une équivalence controversée aux États-Unis.**

Le Règlement sur les produits biologiques (RPB) du Canada est entré en vigueur le 30 juin, après cinq grosses années de préparation. Il établit les standards et la procédure à suivre pour qu'un produit agricole ou un aliment transformé puisse s'afficher comme biologique. Et cela, d'un océan à l'autre. Jusque-là, seuls le Québec et la Colombie-Britannique contrôlaient l'appellation biologique sur leur territoire respectif.

En vertu d'un accord de libre-échange signé à la mi-juin et entré en vigueur en même temps que le nouveau règlement canadien, les produits biologiques approuvés aux États-Unis en vertu du National Organic Program (NOP) peuvent passer la frontière sans réclamer de nouvelle certification et même arborer le logo «Biologique Canada», ce qui en agace plus d'un.

Les produits québécois n'auront

pas droit aux mêmes égards, même s'ils sont certifiés par des organismes accrédités par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), organisme provincial chargé de surveiller l'utilisation de l'appellation biologique pour le Québec et, depuis peu, pour le Canada.

Une lettre officielle envoyée la semaine dernière par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) stipule

**«On possédait le *nec plus ultra*, et le fédéral nivelle par le bas. Il donne un laissez-passer aux Américains, alors que nous, qui avons développé une norme plus rigoureuse et reconnue à l'international, sommes mis de côté»**

— Robin Fortin, producteur maraîcher bio à Wickham

qu'«après le 30 juin 2009, la certification de tous les produits biologiques mis en vente sur les marchés internationaux et interprovinciaux devront être conformes aux exigences du RPB». En clair, pas d'équivalence pour le Québec, confirme Stéphane O'Neil, directeur des programmes au Bureau Bio Canada, en entrevue téléphonique au *Soleil*.

## PÉRIODE DE GRÂCE

La tolérance sera toutefois de mise pendant une période de grâce de 24 mois. «On leur donne deux ans pour démontrer comment ils vont se conformer aux exigences du règlement. Le but du gouvernement fédéral, c'est d'avoir une seule norme biologique au Canada» pour le commerce extra-frontalier, souligne M. O'Neil. Pendant ce temps, Ottawa tentera d'aplanir les différences qui subsistent entre les deux définitions de l'adjectif biologique.

Cette fermeture du fédéral survient alors que tous les Québécois travaillant dans le secteur biologique étaient sous l'impression que l'équivalence se trouvait à portée de main, le ministre d'État à l'Agriculture Jean-Pierre Blackburn ayant lui-même admis que la certification québécoise était une

source d'inspiration pour le règlement canadien.

Selon Marie Vézina, de la Fédération de l'agriculture biologique du Québec (FABQ), le recul du fédéral est attribuable au lobby des autres provinces, particulièrement l'Ontario, qui craignent que les producteurs et les transformateurs biologiques québécois ne jouissent d'un avantage concurrentiel. «C'est vrai que ça nous donne un avantage, dit-elle, mais on a travaillé fort pour ça, on est en avance depuis des années. Si nos normes sont reconnues, on va surfer sur la vague, s'éviter toute la période de dysfonctionnement liée à la mise en application du nouveau règlement.»

Comptant sur une entente d'équivalence, les producteurs québécois qui exportent leurs produits n'ont d'ailleurs pas entamé les démarches donnant accès au logo arborant la feuille d'érable. «Je ne courrai pas. Je vais attendre qu'ils [l'ACIA] nous disent quoi faire», dit Robert Beauchemin, de la Meunerie Milanaise, qui espère que «le gros bon sens va revenir».

#### LOT DE PAPERASSE

France Gravel, présidente de la Filière biologique du Québec, qui rassemble producteurs, transfor-

mateurs et distributeurs, craint tout de même qu'il en coûte temps et argent pour rentrer dans le moule canadien. Car les aspirants à la nouvelle appellation biologique devront acheter — oui acheter — les documents détaillant les normes canadiennes... qui sont déjà en révision! Ils devront également remplir un lot de paperasse. Tout ça sans avoir l'assurance que l'ensemble de leurs pratiques seront reconnues.

«On possédait le *nec plus ultra*, et le fédéral nivelle par le bas. Il donne un laissez-passer aux Américains, alors que nous, qui avons développé une norme plus rigoureuse et reconnue à l'international, sommes mis de côté», peste Robin Fortin, producteur maraîcher bio à Wickham, près de Drummondville. Aussi vice-président de la FABQ, il parle déjà de mobilisation et de pression sur le fédéral.

Claude Béchard, nouveau ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, appuie les revendications du secteur bio québécois. «J'ai la conviction que ce qu'on a mis en place, au niveau réglementaire, c'est correct, ça correspond à ce que les marchés

souhaitent, ça correspond à ce que les consommateurs souhaitent. C'est quelque chose qui fait l'unanimité», dit-il, réclamant la concordance entre les normes québécoises et canadiennes.

«Pas question de dire pendant deux ans : "On va vous laisser aller et on va tout changer après." C'est justement ce dont on n'a pas besoin. Ça, c'est de l'incertitude qu'on amène au secteur des produits bios», martèle-t-il en entrevue téléphonique depuis Niagara-on-the-Lake, où il participe à la Conférence annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture, où il entend aborder le sujet avec son homologue fédéral, Gerry Ritz.

## Exception aux exceptions

L'accord de libre-échange avec les États-Unis continue de créer énormément d'insatisfaction dans le petit monde du bio. Alors que le Bureau Bio Canada se vante d'avoir négocié des exceptions afin de masquer les différences entre les normes biologiques canadiennes et américaines, voilà que le National Organic Program (NOP), qui gère la certification de l'autre côté de la frontière, affirme qu'elles s'appliquent seulement aux produits frais et non aux aliments transformés.

Cette précision, publiée dans le site Internet du département d'Agriculture des États-Unis, inquiète au plus haut point les transformateurs canadiens. Alain Rioux, directeur général de la Filière biologique du Québec, parle de «concurrence déloyale», car une entreprise canadienne ne pourrait, elle, importer des ingrédients tombant sous le coup d'exceptions pour les transformer localement.

Environ 80 % des aliments transformés certifiés biologiques qui sont vendus au Québec proviennent de l'extérieur de la province. Mais des efforts sont déployés afin d'accroître la transformation locale, qui est souvent synonyme de meilleurs profits. «Il faut favoriser le développement de cette industrie, pas l'étouffer», insiste Marie Vézina, de la Fédération de l'agriculture biologique du Québec.

Au Bureau Bio Canada, le directeur des programmes n'avait pas été mis au courant de l'interprétation américaine des exceptions, hier, et ne pouvait donc dire à quelle catégorie de produits elles s'appliqueraient.

Annie Morin *LM*